

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente sous la présidence de Xavier PHILIPPOT, maire.

Présents : Xavier PHILIPPOT, Yoann GREGOIRE, Anthony METAY, Guy MOREAU, Dominique POUVREAU, Danièle BELAUD, Jean-Pierre GOIN, Pierre LEGAL, Didier BELAUD, Gilles BERLAND

Excusés : Yves ROUSSEAU (pouvoir à Xavier PHILIPPOT)
Sylvie MEUNIER (pouvoir à Gilles BERLAND)
Ludovic GERON (pouvoir à Pierre LEGAL)
David MAROLLEAU (pouvoir à Jean-Pierre GOIN)
Annie-France GARRY (pouvoir à Dominique POUVREAU)

Date de la convocation : vendredi 21 juillet 2023

Secrétaire de séance : Gilles BERLAND

Délibération 2023-07-12 Modificatif du projet de restauration de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption de Vouvant

En raison des sujétions pesant sur le chantier de restauration de l'église de Vouvant, il est nécessaire de procéder à un ajustement du programme tel que voté lors du Conseil Municipal du 16 septembre 2021. Le périmètre de l'opération de l'église se concentre désormais sur le clocher, le chevet et les parties hautes des absidioles dans le but de respecter l'enveloppe financière prévue initialement. Cette adaptation de périmètre nécessite toutefois une augmentation du montant prévisionnel des travaux.

Il est présenté au Conseil :

- Le programme corrigé établi par M. Pericolo en charge de la maîtrise d'œuvre (annexe 1). Il découle de cette modification un nouveau montant prévisionnel de travaux qui, initialement estimé à 582.000,00 € HT est arrêté à 703.181,79 € HT.
- Un avenant a été proposé à la signature du Maire par l'architecte. Il correspond tant à la procédure relative aux marchés publics qu'à l'accord souhaité par l'ensemble des parties. Le montant de l'avenant s'élève à 9.270,41 € HT portant le montant de l'accord cadre à 53.793,41 € HT. Quant à la tranche optionnelle (mission OPC) d'un montant de 7.000,00 € HT telle que votée précédemment, elle demeure inchangée.
- En conséquence, le tableau (annexe 2) remplace celui qui avait été adopté lors du Conseil Municipal du 16 septembre 2021.

Vouvant (85) - Restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption

AVENANT N°01 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Tableau de Décomposition des honoraires entre co-traitants du marché de maîtrise d'œuvre

Coût prévisionnel des travaux € H 703 181,79 € Validé par le maître d'ouvrage à l'issue de la phase AVP

	Décomposition des honoraires				Répartition des honoraires					
	Marché total		Mandataire Pierluigi PERICOLO Architecte du Patrimoine		cotraitant 1 Cabinet DUBOIS Economiste		cotraitant 2 E.S.C.A. BET Structure		cotraitant 3 AREA BET Fluides	
	en %	Montant en € HT	en %	Montant en € HT	en %	Montant en € HT	en %	Montant en € HT	en %	Montant en € HT
Base										
AVP	41,38%	12 910,42 €	39,41%	5 360,42 €	36,96%	4 750,00 €	72,73%	2 400,00 €	27,59%	400,00 €
PRO	46,55%	14 524,22 €	51,28%	6 974,22 €	45,53%	5 850,00 €	27,27%	900,00 €	55,17%	800,00 €
ACT	12,07%	3 765,54 €	9,31%	1 265,54 €	17,51%	2 250,00 €	0,00%	- €	17,24%	250,00 €
sous total conception	100,00%	31 200,18 €	100,00%	13 600,18 €	100,00%	12 850,00 €	100,00%	3 300,00 €	100,00%	1 450,00 €
VISA	16,67%	3 765,54 €	15,35%	3 115,54 €	0,00%	- €	33,33%	400,00 €	22,73%	250,00 €
DET	71,43%	16 138,02 €	72,63%	14 738,02 €	0,00%	- €	66,67%	800,00 €	54,55%	600,00 €
AOR	11,90%	2 689,67 €	12,02%	2 439,67 €	0,00%	- €	0,00%	- €	22,73%	250,00 €
sous total réalisation	100,00%	22 593,23 €	100,00%	20 293,23 €	0,00%	- €	100,00%	1 200,00 €	100,00%	1 100,00 €
sous total base	200,00%	53 793,41 €	200,00%	33 893,41 €	100,00%	12 850,00 €	200,00%	4 500,00 €	200,00%	2 550,00 €
Tranche optionnelle										
mission OPC	100,00%	7 000,00 €	100,0%	7 000,00	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%	- €
sous total T.O.	100,00%	7 000,00 €	100,0%	7 000,00	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%	- €
Total	300,00%	60 793,41 €	300,00%	40 893,41	100,00%	12 850,00 €	200,00%	4 500,00 €	200,00%	2 550,00 €

- Il a été pris acte du changement de situation fiscale de M. Le Roscoët (Pierre de Liens) dont les prestations sont désormais assujetties à la TVA.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide d'accepter :

- la modification du programme de travaux,
- la fixation du montant prévisionnel des travaux à 703.181,79 € HT,
- le nouveau montant du marché (M. Pericolo) ainsi que la décomposition des honoraires contenus dans l'annexe 2, arrêté à la somme de 53.793,41 € HT,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant dûment mandaté de signer tous marchés, toutes pièces d'ordre administratif, de solliciter toutes subventions et concours financiers et plus généralement faire le nécessaire.

Questions diverses :

Ont été abordés : néant

Séance levée à 14h20

Le secrétaire de séance

Gilles BERLAND

Le Maire

Xavier PHILIPPOT